

EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL

Séance extraordinaire du conseil municipal de Saint-Denis-de-Brompton tenue le lundi 18 décembre 2023 à 17 h 30 au sous-sol de l'église située au 1510, route 222 à Saint-Denis-de-Brompton. Sont présents, le maire Daniel Veilleux, la conseillère Guylaine Rajotte et les conseillers Guy Corriveau, Charles Plourde, Jean-Sébastien Béliveau et Francis Cassidy. La conseillère Géraldine Veilleux-Perron est absente.

RÉSOLUTION 2023-12-33

Taux d'intérêt applicable aux créances impayées

ATTENDU l'article 981 du *Code municipal du Québec* ;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Charles Plourde et résolu :

DE décréter un taux d'intérêt de quinze pour cent (15 %) par année à compter de la date à laquelle un versement de taxes est échu et exigible ;

DE décréter que ce taux s'applique à toutes les créances impayées avant l'adoption de la présente résolution ;

ET DE décréter que ce taux entrera en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2024.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Extrait certifié conforme
Ce 19 décembre 2023



Pascal Blais,
Directeur général et greffier-trésorier